

15 ANNEXE N°13 – NOTE SUR LA REALISATION D'UN PARKING ENTERRE SUR LE RETAIL PARK DE CARREFOUR CHALEZEULE (NOTE DU BET EGIS 20/03/2015)

La réalisation d'un parc de stationnement de 650 places en infrastructure imposerait compte tenu des nivellements projetés un fort déséquilibre dans l'optimisation des déblais remblais et nécessiterait donc l'évacuation et la mise en décharge d'un grand nombre de matériaux. La mise en œuvre de ce parking serait également rendue plus complexe par la présence du toit du rocher de l'ordre de 2,5m par rapport au terrain naturel nécessitant ainsi un terrassement en pleine masse avec des engins de fortes puissances.

La présence de la voie de tram, déjà réalisée par les collectivités publiques nécessiterait pour permettre la réalisation des travaux de ce parking enterré des ouvrages de soutènement de part et d'autre de cette voie pour sauvegarder son intégrité et son fonctionnement pendant les travaux. De plus un ou plusieurs ouvrages de franchissement sous la voie de tram seraient nécessaires pour permettre la communication des zones de stationnement situées de part et d'autre afin de ne pas s'opposer à la logique commerciale du retail park et des travaux de fonçage seraient donc nécessaires à la réalisation de ce parking souterrain.